



PRÉFET DE LA RÉGION D'ILE-DE-FRANCE

Direction régionale et interdépartementale de
l'Environnement et de l'Énergie d'Ile-de-France

Paris, le

23 DEC. 2013

Service du développement durable des territoires et des entreprises
Pôle évaluation environnementale et aménagement des territoires
Évaluation environnementale des projets

Dossier n° EE-844-13

Information relative à l'absence d'observations de l'autorité environnementale
sur le projet de forage de production d'eau potable F6
des Gâtines à La-Forêt-Sainte-Croix (Essonne)
dans le cadre de la procédure d'autorisation au titre de la Loi sur l'eau

L'autorité environnementale du préfet de région a été saisie le 21 octobre 2013 pour avis sur le dossier, présenté par le Syndicat intercommunal des Eaux du Plateau de Beauce, pour le projet de forage de production d'eau potable F6 des Gâtines à La-Forêt-Sainte-Croix (Essonne).

Conformément à l'article R.122-7 du code de l'environnement, aucun avis de l'autorité environnementale n'ayant été formellement produit dans le délai de deux mois, la demande donne lieu à une note d'information relative à l'absence d'observations sur le dossier.

Cette information est à porter à la connaissance du public. Elle fait l'objet par ailleurs d'une parution sur le site Internet de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Ile-de-France et sur le site Internet de la préfecture de la région d'Ile-de-France.

Pour le préfet de région, autorité
environnementale,
Le directeur régional et interdépartemental de
l'Environnement et de l'Énergie

p.i.

Le directeur adjoint

Jean-François VAUVEAU



ISO 9001 : 2008

Certificat A1607
Champ de certification
disponible sur demande